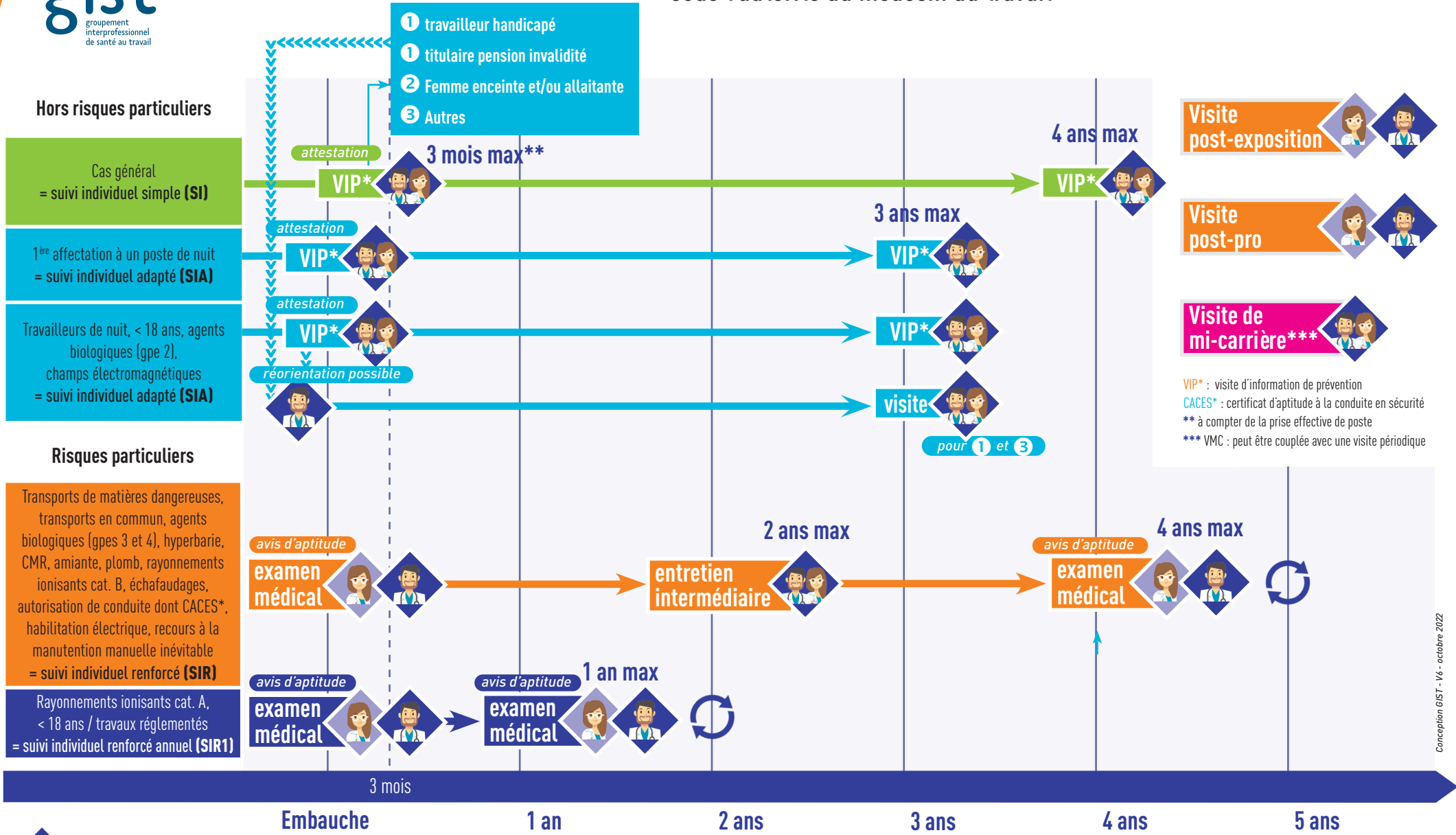


Suivi initial et périodique de l'état de santé des salariés

sous l'autorité du médecin du travail



Visite médicale possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail

- 1 réorientation
- 2 réorientation, notamment pour adaptation du poste ou affectation
- 3 réorientation en fonction du protocole

visite réalisée par un infirmier, un médecin du travail, un collaborateur médecin, un interne

visite réalisée par le médecin du travail, un collaborateur médecin, un interne

visite réalisée par le médecin du travail, un collaborateur médecin, un interne et éventuellement, précédée, par un entretien infirmier sous protocole.

Pour préserver la lisibilité du schéma, n'ont pas été traités ici les cas particuliers suivants : les associations intermédiaires, les apprentis, les mannequins, les saisonniers